



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 9 février 2021]

Date de la convocation

3 février 2021

Date d'affichage

10 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Eric PILUDU**Absents** :**N° 002/ 2021**

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Versement d'un acompte sur les subventions 2021

Afin de leur permettre de régler les dépenses courantes du 1^{er} trimestre 2021, Madame le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte, en cas de besoins, à valoir sur la subvention définitive qui sera attribuée au titre de l'exercice 2021, aux associations et organismes suivants :

- MJC	30 000 €uros
- CCAS	50 000 €uros
- UAG Rugby	20 000 €uros
- Paroles de Femmes	5 000 €uros
- Lou Mercat	10 000 €uros
- USG Football	10 000 €uros
- Association Sportive du Basket Gaillacois	10 000 €uros
- Association Mille et Une Récup'	3000 €uros

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de l'acompte sur les subventions 2021 tel que mentionné plus haut,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 10 février 2021

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210210-002-2021-DE
Date de télétransmission : 10/02/2021
Date de réception préfecture : 10/02/2021